



AVIS DE COMPÉTITION
Invitation Nova 2026

PRÉSENTÉ PAR
Patinage synchronisé Nova

DU : 21 novembre 2026
AU : 22 novembre 2026

N° DE SANCTION : RS-S-26-042
Sanctionnée par Patinage Québec



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

DÉTAIL DE SANCTION – Compétition Patinage Synchronisé

L'hôte, Patinage synchronisé Nova annonce la tenue de la compétition : Invitation Nova 2026.

Dates : 21 novembre 2026 au 22 novembre 2026

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

Terre-Neuve/Labrador
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Ontario

Manitoba
Saskatchewan
Alberta / TDNW
Colombie-Britannique / Yukon

Gestionnaire de compétition : Patinage synchronisé Nova
Téléphone : (438) 872-2518 Courriel : competition@novasynchro.ca
Président(e) du comité organisateur : Caroline Piché
Téléphone : (438) 872-2518 Courriel : competition@novasynchro.ca
Représentant(e) technique : Isabelle Matte - RT
Spécialiste de données en chef : Sylvie Potvin - SDC
Spécialiste de données informatiques : René Perron - SDI

PATINAGE QUÉBEC N° DE SANCTION : RS-S-26-042

NOM DE L'HÔTE : Patinage synchronisé Nova
SITE INTERNET : <https://novasynchro.ca/>
COURRIEL : competition@novasynchro.ca
TÉLÉPHONE : (438) 872-2518

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre sportif Gaétan Boucher

3850, rue Edgar

Saint-Hubert (QC) J4T 3C8

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1 : 85 x 200 (Standard LNH)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Rive-Sud, Patinage synchronisé Nova et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite : **90**

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue;

Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.

6. Inscription

Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : <https://novasynchro.ca/>

Date limite d'inscription : 01 octobre 2026 23:59

7. Mode(s) de paiement :

Transfert interac via courriel : competition@novasynchro.ca

Transfert bancaire :

- Transit : 815-90065
- Compte : 289612

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

25% : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

260\$ par équipe CPC (Calcul des points cumulatifs) – patine 2 fois le programme libre (STAR 6, STAR 8, Novice, OR, Ouvert) ;

260\$ par équipe CPC (Calcul des points cumulatifs) – patine un programme court et un programme libre (Junior et Senior) ;

200\$ par équipe CPC (Calcul des points cumulatifs) – patine 1 fois le programme libre (Adulte I, Adulte II et Adulte III) ;

200\$ par équipe en Norme de performance avec classement (STAR 4) ;

200\$ par équipe en Norme de performance (STAR 3) ;

24\$ par athlète STAR 3, STAR 4, Adulte I, Adulte II et Adulte III ;

27\$ par athlète STAR 6, STAR 8, Novice, OR, Ouverture, Junior et Senior.

9. Nombre de performances

Les équipes performeront leur(s) programme(s) comme suit :

- **STAR 3** : Patine 1 fois les éléments
- **STAR 4** : Patine 1 fois le programme libre
- **STAR 6** : Patine 2 fois le programme libre
- **STAR 8** : Patine 2 fois le programme libre
- **Novice** : Patine 2 fois le programme libre
- **OR** : Patine 2 fois le programme libre
- **Ouverte** : Patine 2 fois le programme libre
- **Junior** : Patine un programme court et un programme libre
- **Senior** : Patine un programme court et un programme libre
- **Adultes I** : Patine 1 fois le programme libre

- **Adultes II** : Patine 1 fois le programme libre
- **Adultes III** : Patine 1 fois le programme libre

10. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

11. Système de notation

- a) Le système de calcul de points cumulatifs « **CPC** » est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (voir les annexes)
- b) Le système de « **Norme de Performance avec classement** ». (voir les annexes)
- c) Le système de « **Norme de performance** ». (Voir les annexes)

12. Musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

Téléchargement de musique

Les équipes doivent obligatoirement fournir leur musique en format MP3, dans le formulaire d'inscription ou par courriel lors de l'inscription, à l'adresse suivante : competition@novasynchro.ca. Le jour de la compétition, chaque équipe doit avoir en sa possession une clé USB contenant la musique, disponible au bord de la bande, en cas de problème technique avec le fichier envoyé.

Les appareils électroniques (cellulaire, lecteur MP3) ne seront pas acceptés.

Le fichier doit être nommé de la manière suivante :

Niveau_Nom_de_L'équipe_Programme_Version (Exemples : Novice_Nova_Libre_V3.mp3 / Senior_Nova_Long_V2.mp3).

Si une modification de la musique survient après la date limite d'inscription (1^{er} octobre 2026), il sera possible de faire parvenir la nouvelle version par courriel. Le nom du fichier devra être ajusté pour indiquer le numéro de la version. Le fichier doit être envoyé au plus tard le 16 novembre 2026 à 23h59.

Si une modification survient à partir du 17 novembre 2026, la musique devra obligatoirement être fournie sur une clé USB, et remise au moment de l'accréditation, le jour de la compétition. Un représentant (gérante, entraîneur, etc) de l'équipe doit vérifier, lors de son arrivée au bureau de l'inscription, que le bon numéro de version est utilisé pour la compétition.

13. Accréditation des participants

La gérante de l'équipe doit procéder à l'inscription de son équipe aussitôt arrivée à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs clés USB.

Le tableau ci-dessous énumère les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès lorsqu'elles se trouvent sur place aux événements provinciaux et nationaux de Patinage Canada.

Rôle	Vestiaires	Près de la bande
Gérant(e)s d'équipe	x	x
Entraîneurs	x	x
Accompagnateurs d'équipe de patinage synchronisé	x	

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, en vertu de la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements de qualification de Patinage Canada, pourront entraîner les athlètes.
- Seulement **deux personnes** seront autorisées près de la bande, comme le détermine le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs).

Les aires d'entrée et de sortie des patineurs dépendront des installations et seront déterminées par le représentant technique de l'événement.

14. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 20 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle

- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres, dans le corridor des chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 20\$ a été fait (preuves fournies).

N.B. : Prenez note que tous les bracelets de compétitions antérieurs doivent être retirés.

15. Gérant d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe ou le chaperon est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approprié, un certificat de secourisme valide et être un entraîneur membre de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont

autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

16. Frais d'admission

12 ans et Plus : 12 ans et Plus : 15\$/jour ou 25\$/2 jours

6 à 11 ans : 10\$/jour

Les patineurs et leur Chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

17. Prix

a) Volet épreuve CPC

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

b) Volet Norme de Performance

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et tous les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

18. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis.

19. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

20. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les [règlements de Patinage Canada](#).

21. Vidéo

Disponible sur place.

22. Photos

Disponibles sur place.

23. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

24. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Best Western Brossard (Mme Erica Suarez Dau, coordonatrice des ventes)

7746 Boulevard Taschereau Brossard [QC] J4X 1C2

No téléphone : (450) 466-6756

Courriel : ventesetmarketings@bwbrossard.ca

Code pour rabais : Compétition Invitation Nova

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#). En ce qui concerne les équipes de patinage synchronisé, les clubs sont tenus d'inscrire à Patinage Canada leurs équipes de patinage synchronisé au plus tard le 1er novembre de la saison de compétition en cours.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les exigences techniques de patinage synchronisé de Patinage Canada et les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **SENIOR**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Court : Durée maximal de 2 min. 50 sec.

Prog. Libre : Durée de 4 min. (+ / – 10 sec.)

- **OUVERTE**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent avoir atteint l'âge de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Durée de 4 min. (+ / – 10 sec.)

- **JUNIOR**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Court: Durée maximal de 2 min. 50 sec.

Prog. Libre: Durée de 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

- **OR**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Durée de 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

- **NOVICE**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Jusqu'à 25% des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Les autres patineurs ne doivent pas avoir atteint

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Durée de 3 min. 30 sec. (+ / – 10 sec.).

- **STAR 8**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Jusqu'à 25% des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Les autres patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Durée maximal de 3 min. 10 sec.

- **STAR 6**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Durée maximal de 3 min. 10 sec.

- **STAR 4 (PATINE 1 FOIS)**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

En vigueur depuis la saison 2023–2024 : Tous les patineurs doivent avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 1.

AGE : Les patineurs ne peuvent être groupés par âge que si le nombre le justifie.

Option 1 : aucune restriction d'âge.

Option 2 : au moins 75 % des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 12 ans en date du 1^{er} juillet précédant la compétition (moins de 12 ans).

Option 3 : au moins 75 % des patineurs doivent avoir atteint l'âge de 12 ans en date du 1^{er} juillet précédant la compétition (plus de 12 ans).

Prog. Libre : Durée maximal de 2 min. 40 sec.

- **STAR 3 (PATINE 1 FOIS)**

Une équipe composée de 6 à 12 patineurs.

Condition préalable : Tous les patineurs doivent avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 1.

AGE : Aucune restrictions en matière d'âge

Prog. Libre : Durée maximal de 2 min. 10 sec.

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

- **ADULTE PSY I**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Durée maximal de 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Durée maximal de 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la

Prog. Libre : Durée maximal de 2 min. 40 sec.